

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège Georges Clémenceau
Mantes-la-Jolie (Yvelines)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0781977A_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Collège Georges Clémenceau Mantes-la-Jolie (Yvelines)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0781977A_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	P.FAUCOU	Chef de projets sites et sols pollués
Vérificateur	K. MANSEUR	Chef de projets sites et sols pollués
Approbateur	N.PLANEL	Chef de groupe activité sites et sols pollués

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

Le collège Georges Clémenceau, dont la construction date de 1994, est situé en périphérie nord-ouest du centre-ville de Mantes-la-Jolie, au nord d'une zone industrielle et à l'ouest d'une zone artisanale. Il accueille 380 élèves de 11 à 16 ans et possède des logements de fonction.

L'étude historique et documentaire a permis de confirmer la superposition de l'ETS avec le site BASIAS IDF7801020 (station-service) et a conduit à retenir le scénario d'exposition par inhalation de l'air intérieur des bâtiments.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau n'a pas été retenu compte tenu du tracé du réseau d'eau potable, situé en dehors des zones potentiellement influencées par les anciennes installations de la station-service.

Le scénario d'exposition par ingestion de sol pour les enfants du logement de fonction n'a également pas été retenu, en l'absence de sols nus accessibles au droit des anciennes installations de la station-service.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur le milieu « air du sol sous dalle » au droit des locaux les plus proches des anciennes installations de la station-service. Les substances recherchées sont les substances associées aux anciennes activités recensées.

Les emplacements des prélèvements d'air sous dalle 0781977AASD01 (foyer) et 0781977AASD02 (salle de musique) ont été décalés par rapport au programme prévisionnel, la localisation réelle de ces pièces divergeant légèrement de leur localisation sur plan.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

¹ BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

Les investigations ont montré que :

- des hydrocarbures volatils ont été quantifiés dans l'air du sol sous la dalle de l'établissement. Les niveaux de concentration dans l'air intérieur, estimés sur la base de ces mesures, sont inférieurs aux bornes basses des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics, dans le milieu d'exposition.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Toutefois, dans l'hypothèse où la dalle des bâtiments n'assurerait plus son rôle protecteur (fissuration, perforation lors de travaux d'aménagements), la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air du sol (et atteindre alors la borne inférieure des intervalles de gestion spécifiques à l'air intérieur). Ceci amène à recommander le maintien de la dalle des bâtiments en bon état.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement du collège Georges Clémenceau (*ETS n°0781977A*) en **catégorie B** : Les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».